



## CNSP - Grève nationale le 13 février 2019

Création : jeudi 7 février 2019 22:39

Comme vous le savez, une grève nationale aura lieu le 13 février 2019. Celle-ci est organisée au niveau interprofessionnel par les coupoles des syndicats politiques.

Par solidarité avec le secteur privé, et pour des raisons stratégiques, la CSC et la CGSP ont introduit un préavis de grève pour la police.

Ce préavis a été traité conformément à la réglementation lors du Comité de Négociation pour les Services de Police le 6 février 2019. (CNSP n°450)

Comme vous le savez, le SNPS a communiqué son point de vue via mailing et via le website.

Lors des débats du comité de négociation, le représentant du Ministre de l'Intérieur a abordé les points de vue et les clarifications suivantes :

- Indépendamment des critères juridiques stricto sensu, le Gouvernement se trouve actuellement en affaires courantes.
- Aucun nouveau dossier, proposition ou considération ne seront traités au comité de négociation.

Ou pour le dire avec un exemple concret : on peut demander aujourd'hui 10 pourcents d'augmentation ou même 30 pourcents. Noble, mais le dossier ne peut et ne sera pas traité pendant cette législature.

### **Alors quels dossiers seront encore traités ?**

Ce seront les dossiers pour lesquels on avait un accord avant le 21 décembre 2018 avec l'Inspecteur des Finances.

Pour concrétiser il s'agit de quelques dossiers qui sont de la plus haute importance pour le SNPS :

- Les accords dans le dossier de la correction salariale suivent leur chemin juridique et administratif et seront finalisés et exécutés.
- La réglementation pour une meilleure protection légale et protection financière suite aux accidents de travail sera finalisée et exécutée.
- En ce qui concerne la réglementation financière de la NAPAP, le gouvernement fédéral est à la recherche de solutions. Il est clair que la réglementation de la NAPAP est garantie pour 2020.



## CNSP - Grève nationale le 13 février 2019

Création : jeudi 7 février 2019 22:39

Je voudrais encore insister sur le fait que la NAPAP continue tant qu'aucun accord global n'a été conclu au niveau national. Comme vous le savez, jusqu'à présent, aucun accord global n'a été trouvé en ce qui concerne les métiers lourds.

Le SNPS continuera à se battre dans les dossiers concernés pour une révision globale des échelles salariales et une réglementation «en régime» pour la NAPAP.

Le SNPS travaille à un cahier de revendications réaliste, objectif et fondé afin de défendre, améliorer et protéger les intérêts de tous les employés de la police. Nous exigeons un statut spécifique sur mesure pour tous les employés de la police. Pas de saucissonnage ou de copie tiède des statuts existants. Mais un statut lié à la spécificité de notre fonction.

En tant que syndicat a-politique de la police nous mettons le focus sur l'intérêt de nos membres.

En ce qui concerne les thèmes délicats interprofessionnels et intersectoriels (par exemple celui des pensions) nous espérons que les syndicats politiques feront tout pour défendre les intérêts des policiers lors des comités nationaux.

Le SNPS, à son tour, veillera à ce que les intérêts spécifiques des personnels de la Police intégrée bénéficient de toute l'attention voulue.

Carlo Medo  
Président National

Thierry BELIN  
Secrétaire National